

# LE JUGE ARBITRAGE DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPE



*Pays de la Loire*

# LE JUGE ARBITRAGE DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

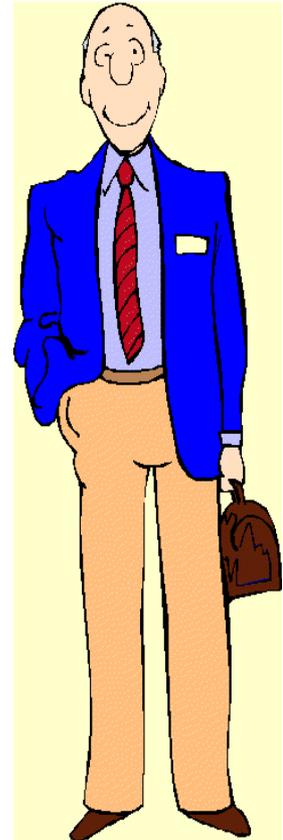


## LES 3 LIGNES DIRECTRICES DU PROJET

FINANCIER: Réduire au maximum l'impact financier pour les clubs

SPORTIFS: Avoir des officiels qui officient

ADMINISTRATIFS: Simplifier les procédures

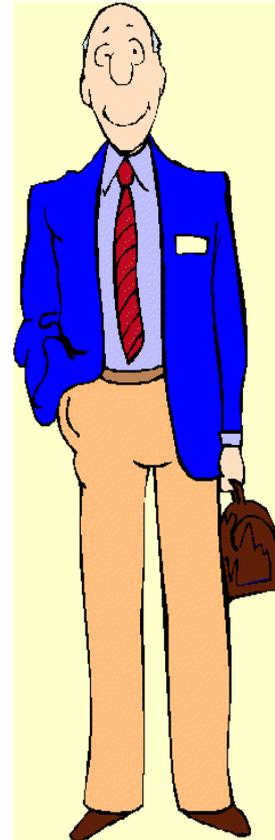


## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4  
Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89  
e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### CONSTATS Administratifs et sportifs

- Les rencontres du championnat régional sont arbitrées par les joueurs
- Les règles officielles de jeu ne sont pas toujours appliquées entraînant parfois des tensions entre joueurs.
- Non réactivité des JA face à ces évènements qui tel l'autruche s'enfoncent derrière leur feuille de rencontre
- Peu d'activité des JA
- Méconnaissance des règlements par de nombreux JA
- Masquée parfois par un autoritarisme déplacé
- Il n'y a pas d'utilisation systématique de GIRPE
- Pas de JA officiels de désignés en R2 et R3.



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

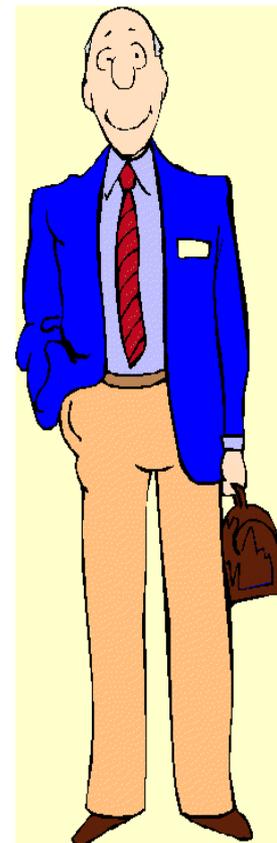
Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### Constat financier

- Inscriptions des équipes par les clubs

<u>CHAMPIONNATS PAR EQUIPES</u>	Engagement
Pré-nationale	170,00 €
Régionale 1	170,00 €
Régionale 2	135,00 €
Régionale 3	135,00 €
Pré-nationale féminine	150,00 €
Régionale 1 féminine	150,00 €
Régionale 2 féminine	135,00 €



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

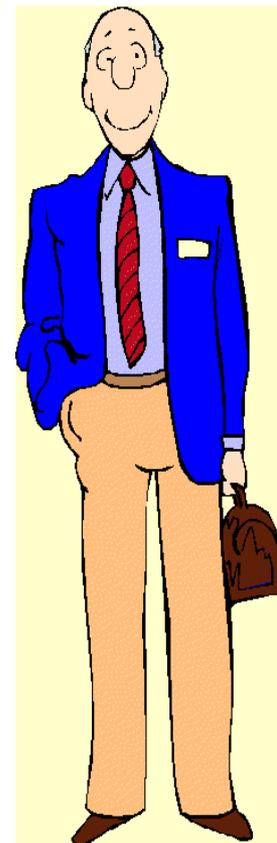
44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### Constats financier

- Indemnité versée par rencontre 20€
- Remboursement des déplacements: moyenne par rencontre 15€
- Prix de revient moyen du juge arbitrage par club par saison  $35 \times 7 = 245€$
- Prix de revient moyen du traitement administratif du championnat par journée et par club 5.€ soit  $14 \times 5.00 = 70$  Euros
- Coût total à comparer au prix de l'engagement
- Les associations de R2 et R3 paient pour la prénat et la R1 (145€ par équipe de prénat ou R1)
- .



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4  
Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89  
e-mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr

### LES AMENDES

#### Les obligations en Juge arbitrage

##### Application pour la Saison 2016 / 2017

##### Les clubs avec JA1 (de la N1 à la R1):

Exemple, 1 N3+R1 en phase 1 = 2 équipes x par 1 prestation = 2 prestations à faire par le club dans la phase (répartition à faire en interne entre les JA). Même principe en phase 2.

En fin de saison une amende de 40 € est appliquée pour toute prestation non réalisée, à régler dès réception de la facture.

Prestations comptabilisables : JA1 de la N1 à la R1 messieurs et dames.

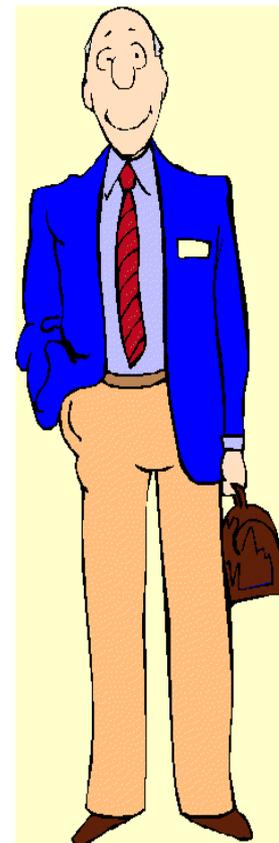
##### Les clubs avec JA1 (équipe 1 en R2 et / ou R3):

**Pas d'obligations** car ils ne sont pas juge-arbitrés. Les clubs peuvent utiliser leurs JA s'ils sont libres ou préparer des aspirants JA1.

Les clubs sans JA1 (De la N1 à la R1, Phase 1 et 2) : Amende de : 200 € la 1<sup>ère</sup> année  
Si récidive : 450 €

Les clubs sans JA1 (De la R2 à la R3, Phase 1 et 2) : Amende de : 200 € la 1<sup>ère</sup> année  
Si récidive : 450 €

En cas d'inscription dans la saison en formation JA1, l'amende est supprimée si le candidat termine celle-ci avec succès.



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

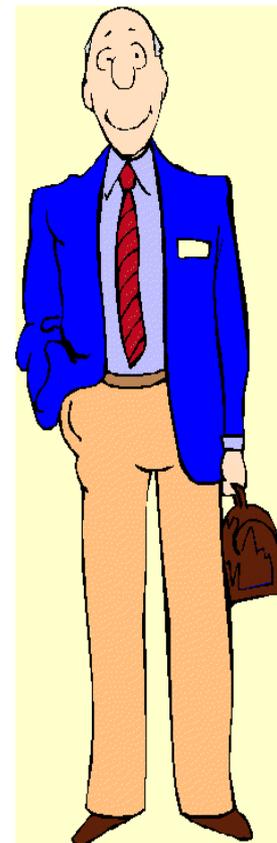
44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### PROPOSITIONS

- UN JA1 pour toutes les divisions régionales mis à disposition par les clubs recevant.
- UN second JA1 pour les rencontres de PRENAT désigné par la Ligue.
- Le Juge arbitre désigné par la Ligue officiera avec la tenue officielle ligue
- EN PRENAT: arbitrage d'au moins 8 parties dont les 2 doubles par les JA.
- Utilisation obligatoire de GIRPE avec remontée des résultats par GIRPE par le club recevant.
- Suppression de l'amende pour absence de JA1 dans les clubs de la R1 à la R3 (~~R2 si la ligue désigne un JA en R1~~)
- Revalorisation de l'indemnité de JA en Prénat, pour les JA désignés par la Ligue et qui arbitreront des parties.
- Possibilité de désigner un seul même JA pour plusieurs rencontres dans une même salle (3 maximum) de la R1 à la R 3 (~~R2, R3~~) si désignation R1 par la Ligue.



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

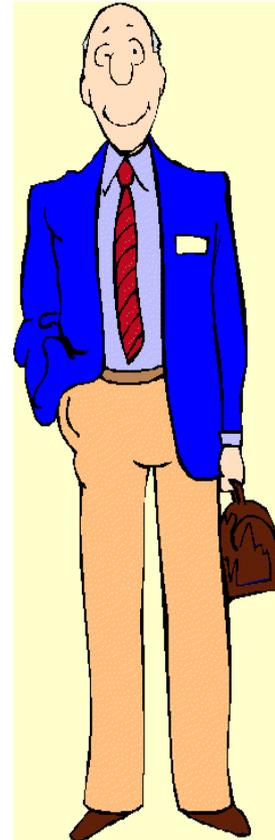
44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### Propositions financières

- Indemnité du JA désigné par la ligue en Prénat 30€ (au lieu de 20€) + kilomètres (proposition abandon des frais).
- Indemnité préconisé du JA désigné par les clubs 20€ (possibilité de don association) Frais kilométrique à la discrétion du club.
- ~~Si désignation JA en R1 par la ligue indemnité 20€ + frais kilométriques (proposition pour abandon des frais)~~
- .



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

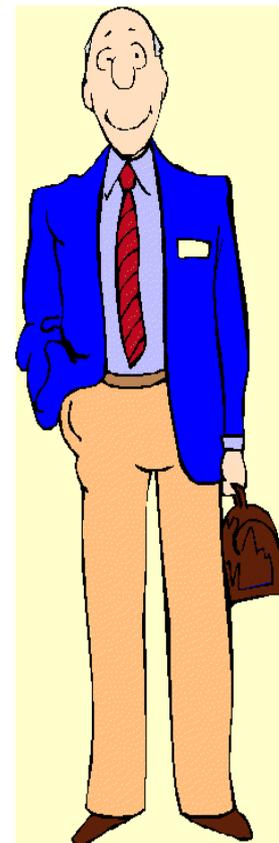
44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### Propositions financières

- INSCRIPTION DES EQUIPES
  - ✓ Pré-nationale : 300.00€ (Pour info N3 = 360,00€)
  - ✓ ~~R1~~ : ~~300.00€~~ si gestion ligue
  - ✓ R1 : 100.00€ si gestion Clubs
  - ✓ R2, R3 : 100.00€
  - ✓ Conséquences: exemple: pour 1 association avec 1 PN, 1R3,1 R1 féminine qui paye en 2017-2018: 455 euros paiera 500 euros en 2018-2019, 1 association avec 1R1, 1 R2, 1R3, 1 R1 féminine paiera 400 euros au lieu de 590 euros.
- . AMENDES
  - ✓ Suppression des amendes pour absence de JA pour R1, R2, R3,
  - ✓ Maintien des pénalités prévues pour les équipes évoluant en nationale et prénat
  - ✓ Amende de 40 euros par rencontre non juge arbitrée par un JA officiel non joueur pour toutes les divisions régionales
- Conventionnement
  - ✓ Amendes reversées en fin de saison pour le financement des formations initiales et formations continues d'arbitrage.



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

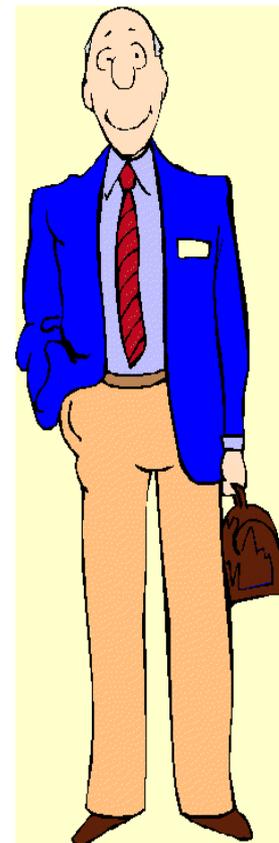
44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### . Proposition administrative

- Fiche d'activité à renvoyer par les arbitres à la fin de chaque phase ou de la saison (cela n'empêche pas la vérification CRA sur les feuilles de rencontre et les rapports renvoyés)
  - Elle permettra aux cadres en position d'être rayés de pouvoir justifier de leur activité .
  - Application des propositions arbitrage saison 2018-2019 avec simulation dès la deuxième phase 2017-2018.
  - ~~Augmentation des tarifs engagement équipe pour la saison 2017-2018, 220 euros pour R1 et Prénat, 140 euros pour R2, R3~~
- 
- Mise en place sur le site de la Ligue et des comités d'une bourse des JA disponibles pour les clubs en besoin







## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr

### FAQ.

#### **. Les tarifs exposés sont-ils définitifs?**

- Non: C'est juste un ordre d'idées, toutefois cela représente les coûts réels, Ce qui veut dire que si on décide d'un coût moins élevé pour la Prénat, il faudra relever le coût des autres divisions.

#### **. Empressement Sur le projet ?**

- première approche 16 juin 2016, CRA du 16/09, courrier du 2/11/2016, 5/01/2017, 01/06/2017. Les remarques ont été prises en considération

#### **. Pas question de faire arbitrer le JA ?**

-cela se pratique en PRO, désignation de 2 arbitres en nationale 3 donc le niveau juste au dessus, pourquoi la ligue ne serait-elle pas pilote sur un tel projet ?



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### FAQ.

#### . Cela va coûter plus cher ?

- Revenir à l'étude des coûts sur l'engagement des équipes
- Possibilité aux clubs de pratiquer l'abandon de frais pour leurs licenciés.
- Chacun paie réellement les frais liés à son niveau de pratique.

#### . Pourquoi pas la R1 ?

- Il faut déjà tester le projet sur une saison avant d'envisager de l'étendre sur les autres divisions.
- Les clubs ou comités souhaitant un juge arbitrage neutre pourront désigner un juge arbitre neutre. Les frais du juge arbitre resteront à leur charge, d'où l'intérêt d'une bourse de juges arbitres.



## LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire MAISON des SPORTS

44, Rue Romain Rolland – BP90312- 44103 NANTES cedex 4

Tél, 02 51 80 63 80 - fax 02 51 80 63 89

e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### FAQ.

#### . Difficulté de trouver des Juges arbitres?

- Utiliser des aspirants JA (cela se pratique pour le JA2 mais n'est pas officiellement reconnu, alors qu'il y a un cursus de décrit pour les aspirants JA1 au sein de la Ligue

- C'est l'association qui est en charge de désigner le juge arbitre qui officiera à domicile donc plus facile à trouver.

-

#### . Arrangement entre les 2 équipes pour inscrire un JA « bidon » ?

- Pénalité financière 80€ (double de l'amende prévue) + pénalité sportive  
Perte de la rencontre pour les 2 équipes 14/0 et 0 point.

- cela se pratique en PRO, désignation de 2 arbitres en nationale 3  
donc le niveau juste au dessus, pourquoi la ligue ne serait-elle pas pilote sur un tel projet ?

### **3.2.3 - Conditions de jeu**

**3.2.3.1 -** On appelle "espace de jeu" le volume parallélépipédique délimité au sol par des entourages particuliers interdisant tout accès dans l'emplacement réservé à la table, aux officiels et aux joueurs, et en hauteur par la dimension au-dessous de laquelle la trajectoire de la balle ne doit pas être gênée par un plan matériel quelconque - éclairage, plafond, etc.